



CONVENTION D'ACCUEIL

Ensemble des dispositions fixant les conditions d'accueil.

Cette présente convention fait partie intégrante du règlement d'ordre intérieur.

Établie entre les parties :

La Personne accueillie :

- Nom et prénom :
- N° Registre national :
- Né(e) le :
- Catégorie de handicap :
- N° de dossier AVIQ :
- Domicilié(e) :
- Administration de la personne :
- Administration de biens :
- Personne physique répondant du mode de paiement et règlement :

Le Service :

- **Service d'Accueil de Jour pour Adultes « LA CIGALIÈRE »**
Bld des Canadiens 84 à 7711 Dottignies Tel: 056 485 707 Directeur: Serge Vilain Gsm: 0475 917 892

Les parties conviennent ce qui suit :

- Date d'entrée de la personne dans le service :
- Période d'essai :
- Horaire de fréquentation hebdomadaire :
- Participation financière journalière pour frais de prise en charge et de repas : selon les directives officielles et indexée annuellement. Montant de base :
- Modalités de transports de la personne :
- La personne ou son représentant marque son accord permanent concernant le droit à l'image auprès du service.

Modalités de révision et résiliation de ladite convention :

- Révision et adaptation de ladite convention : en conformité aux directives de l'administration.
- Résiliation de ladite convention : par lettre recommandée avec préavis de 1 mois.

La présente convention, partie intégrante du règlement d'ordre intérieur, est imprimée en double exemplaire et signée par les parties.

Lu et approuvé le :

La Personne accueillie
Et/ou ses représentants

La direction
Serge Vilain